MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Ordre de service d'action

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Service de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation** **Sous-direction de l'enseignement supérieur** **Bureau des formations de l'enseignement supérieur** **78 rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **DGER/SDES/2022-854** **21/11/2022**

Date de mise en application : 01/09/2023
Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 7

Objet : définition des épreuves et des modalités d'évaluation du BTSA spécialité Agronomie et cultures durables.

Destinataires d'exécution
DRAAF/DAAF SRFD/SFD Etablissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles Inspection de l'enseignement agricole Conseil national de l'enseignement privé (CNEAP) Union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation (UNMFREO) Union nationale rurale d'éducation et de promotion (UNREP)

Résumé : Cette note de service a pour objet de définir les épreuves et les modalités d'évaluation du BTSA spécialité « Agronomie et cultures durables » en application de l'arrêté du 30 juin 2022 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur agricole, spécialité « agronomie et cultures durables ».

Textes de référence :
Arrêté du 30 juin 2022 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur agricole, spécialité agronomie et cultures durables

La présente note de service a pour objet de définir les épreuves et les modalités d'évaluation du BTSA spécialité « agronomie et cultures durables ». Les modalités décrites ci-dessous seront appliquées à partir de la session d'examen 2025.

Le Directeur général
de l'enseignement et de la recherche

Benoît BONAIMÉ

Partie 1 : Dispositions communes à l'ensemble des BTSA

1.1 Conditions de délivrance du diplôme

L'examen du brevet de technicien supérieur agricole comporte huit épreuves obligatoires qui permettent de vérifier l'atteinte des capacités du référentiel de compétences. Parmi ces épreuves, trois concernent les capacités du tronc commun à l'ensemble des BTSA et cinq les capacités professionnelles propres à la spécialité.

L'organisation des épreuves prend en compte les différentes modalités de mise en œuvre de la certification. L'examen est organisé selon diverses possibilités :

- Par combinaisons entre des évaluations ponctuelles terminales (EPT) et des évaluations certificatives en cours de formation (ECCF) pour les candidats inscrits dans un établissement habilité à la mise en œuvre du contrôle en cours de formation (CCF).
- En évaluations ponctuelles terminales pour les candidats hors CCF.
- Par des évaluations certificatives en cours de formation (ECCF) pour les candidats inscrits dans un établissement habilité à mettre en œuvre du contrôle en cours de formation (CCF) dans le cadre d'une organisation semestrialisée telle que définie à l'article D811-139-5 du code rural et de la pêche maritime.

Le diplôme est délivré aux candidats ayant obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à dix sur vingt à l'ensemble des épreuves. Une moyenne inférieure à dix sur vingt à l'ensemble des épreuves professionnelles (E4 à E8), ou une note inférieure à six sur vingt à l'une des épreuves professionnelles, est éliminatoire.

Si la moyenne générale est comprise entre neuf et dix sur vingt et si le candidat a une moyenne supérieure à dix pour l'ensemble des épreuves professionnelles et ne présente aucune note inférieure à six pour chacune des épreuves E4 à E8, le jury peut décider, au vu des éléments d'appréciation à sa disposition, soit d'attribuer des points supplémentaires et de déclarer le candidat admis, soit de l'ajourner.

Le diplôme peut aussi être obtenue par la validation des acquis de l'expérience.

1.2 Principes de mise en œuvre de l'évaluation

Quelles que soient les conditions de mise en œuvre des évaluations (ponctuelles terminales ou en cours de formation dans un cadre « classique » ou semestrialisé), celles-ci reposent sur l'évaluation des **capacités** telles que définies dans le référentiel de compétences et précisées par des **critères** sur lesquels les évaluateurs vont se baser pour mesurer le degré de maîtrise des différentes capacités par le candidat.

Capacités : L'organisation du référentiel de compétences détermine deux niveaux de capacités :

- Les capacités globales qui correspondent aux blocs de compétences
- Les capacités intermédiaires qui déclinent la capacité globale en autant de composantes et qui font l'objet de la mise en œuvre d'une évaluation certificative (ECCF ou EPT).

Chaque capacité intermédiaire est affectée d'un coefficient 1.

Critères : Les critères d'évaluation sont intégrés au référentiel d'évaluation et à ce titre sont réglementaires. La liste de ces critères est exhaustive. Ils correspondent à des qualités générales attendues, non directement observables ou mesurables.

Les critères devront être complétés dans les **grilles d'évaluation** des ECCF par des **indicateurs**, définis par l'équipe pédagogique. Des indicateurs sont également présents dans les grilles nationales pour les évaluations terminales.

Indicateurs : Les indicateurs sont des éléments observables ou mesurables adaptés au contexte spécifique à la situation d'évaluation.

Grille d'évaluation : La grille d'évaluation est un outil important de formalisation et de contractualisation tant avec les apprenants qu'avec le jury. Elle précise ce qui est attendu, rappelle les

critères d'évaluation à prendre en compte. Elle fournit des renseignements sur les indicateurs mobilisés dans la situation d'évaluation proposée. Elle contribue à la fiabilité de l'évaluation.
Chaque capacité intermédiaire évaluée fait l'objet d'une grille d'évaluation critériée. Pour les ECCF, une trame de grille est donnée en **annexe 6**.

Les ECCF sont conduites dans le cadre de **situations d'évaluation** (SE) définies par les équipes à partir des capacités à évaluer, en s'appuyant sur les critères du référentiel d'évaluation.
Situation d'évaluation : Une situation d'évaluation est composée de deux types d'éléments :

- un contexte professionnel ou social,
- des consignes (ou un questionnement) articulées au contexte, qui précisent ce qui est attendu du candidat.

Une situation d'évaluation peut être le support d'une ou plusieurs ECCF permettant ainsi d'évaluer plusieurs capacités pouvant appartenir à des blocs différents. Dans ce cas, la grille d'évaluation comporte autant de parties que de capacités évaluées.
Dans le cadre particulier du dispositif semestrialisé, à chaque unité d'enseignement (UE) correspond une situation d'évaluation (SE) qui permet de valider une ou plusieurs capacités.

Partie 2 – Indications de cadrage concernant le BTSA Agronomie et cultures durables

2.1. Présentation des huit épreuves et des trois modalités possibles de certification

Epreuves		Blocs de compétences	Capacités globales correspondantes	Modalités d'évaluation			Coefficients
				Candidats en CCF (1)	Candidats hors CCF (2)	Candidats dans la modalité du BTSA semestrialisé (3)	
Tronc commun	**E1**	B1	S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui	EPT		ECCF	1
	E2	B2	Construire son projet personnel et professionnel	ECCF	EPT	ECCF	1
	E3	B3	Communiquer dans des situations et des contextes variés	ECCF	EPT	ECCF	1
Domaine professionnel	**E4**	B4	Conduire des productions au sein d'un système de culture	ECCF	EPT	ECCF	1
	E5	B5	Conduire des expérimentations	ECCF	EPT	ECCF	1
	E6	B6	Organiser l'activité de production	ECCF	EPT	ECCF	1
	E7	B7	Concevoir un système de culture multiperformant	EPT		ECCF	1
	E8	B8	Accompagner le changement technique	EPT		ECCF	1

2.2. Épreuves ponctuelles terminales communes à tous les candidats en CCF et candidats hors CCF

Épreuve terminale intégrative E7 : « Conception de systèmes de culture multiperformants »

Cette épreuve valide les capacités du bloc de compétences 7 : « Concevoir un système de culture multiperformant *».*

Capacités évaluées	Critères d'évaluation
C7.1 Évaluer un système de culture	- Caractérisation du système évalué - Identification des points de vigilance et leviers d'action potentiels
C7.2 Proposer un système de culture adapté au contexte	- Cohérence et fiabilité de la proposition - Identification des points de vigilance et leviers d'action attachés au système proposé

Descriptif de l'épreuve

Cette épreuve ponctuelle terminale orale individuelle s'appuie sur le vécu en structure(s) dans la(les)quelle(s) le candidat a réalisé une ou plusieurs périodes de formation (stages ou apprentissage). Les structures éligibles sont toutes celles qui sont en accord avec le référentiel d'activités.

L'épreuve vise à évaluer à l'échelle du système de culture, la pertinence et l'adéquation de réponses proposées par le candidat, aux enjeux d'ampleur (globaux, locaux, personnels…) et de temporalité (court, moyen, long terme) divers et aux objectifs du pilote de ce système.

Le candidat est évalué sur sa capacité à décrire, à analyser, à évaluer un système de culture pour en proposer une évolution en accord avec les objectifs du pilote et les enjeux associés. Ces derniers doivent faire référence à des externalités positives ou négatives. Le candidat est amené à distinguer dans les objectifs les valeurs portées par le pilote.

Les éléments de méthodologie et les réponses proposées doivent être en accord avec le fonctionnement et les valeurs de la(des) structure(s) concernée(s). L'ensemble des dimensions de la durabilité est exploré par le candidat.

Une vision stratégique du système de culture dans son contexte est attendue dans cette épreuve. La notion de contexte est intégrative (territorial, social et humain, économique, technique, réglementaire…), certains éléments du contexte sont internes, d'autres externes au système de culture. Les réponses apportées s'appuient sur une méthodologie rigoureuse et la mobilisation de concepts scientifiques et techniques.

Le candidat produit un dossier et une fiche synthétique de communication.

Dossier et fiche de synthèse

En accord avec le descriptif ci-dessus, dans le dossier de 20 pages maximum (annexes comprises), sont notamment présents :

- la caractérisation du système de culture initial, son évaluation au regard des enjeux à différents échelles et des objectifs portés par le(s) pilote(s) ;
- la mise en évidence des marges de progrès liées au système de culture initial ;
- différentes pistes et scénarios d'évolution possibles du système de culture actuel ainsi que le jeu de contraintes retenu par le candidat ;
- la présentation complète (dimensions technique, sociale, environnementale, économique...) du nouveau système le plus adapté à la situation. Ce système peut être en rupture ou pas par rapport au système de culture initial ;
- la justification de ce choix notamment via son évaluation *ex ante* pour mettre en évidence ses performances et ses résultats attendus.

La fiche de synthèse de 4 pages maximum A4 présente les points essentiels de l'étude : contexte, évaluation du système initial, proposition d'évolution que le candidat a retenue parmi toutes ses propositions explorées, caractérisation et évaluation *ex ante* du nouveau système.

Le dossier et deux exemplaires de la fiche de synthèse sont transmis à un seul des deux évaluateurs en amont de l'épreuve, selon les modalités communiquées par l'autorité académique en charge de l'organisation de l'examen. Lors de l'harmonisation de l'épreuve, le second évaluateur prendra connaissance du contenu de la fiche.
Tout candidat n'ayant pas transmis son dossier et ses fiches ne sera pas autorisé à présenter l'épreuve E7. Le candidat sera alors considéré comme non-évaluable à l'épreuve.

Oral
L'oral, d'une durée de 30 minutes comprend respectivement :

- 10 minutes de présentation par le candidat :
  - des enjeux et objectifs assignés au système de culture,
  - de la démarche et de la méthodologie employée pour construire et étayer sa proposition d'évolution du système,
  - de la caractérisation du nouveau système,
  - des résultats attendus de ce nouveau système,
  - de son analyse réflexive sur la proposition.
- 20 minutes d'entretien avec le jury durant lesquelles le candidat est amené à préciser et/ou à approfondir des éléments présentés à l'oral ou dans son dossier.

L'usage d'un support de communication sous format papier ou numérique (PDF sur clé USB avec copie papier en secours) est autorisé pour l'épreuve E7. La salle d'examen est équipée d'un tableau, d'un vidéoprojecteur et d'un ordinateur.

Evaluateurs
L'évaluation est réalisée par 2 évaluateurs :

- un enseignant en sciences et techniques agronomiques/productions végétales de la spécialité,
- un professionnel.

L'absence du professionnel ne peut rendre opposable la validité de l'évaluation.

Grille d'évaluation : Annexe 1

Épreuve terminale intégrative E8 : Accompagnement du changement technique

Objectif de l'épreuve
Cette épreuve valide les deux capacités du bloc de compétences 8 : « Accompagner le changement technique *».*

Capacités évaluées	Critères d'évaluation
C8.1 Transcrire un plan d'action en faveur du changement technique	- Formulation de la problématique technique accompagnée - Mise en évidence de la méthodologie retenue
C8.2 Eclairer une prise de décision dans le cadre d'un plan d'action	- Adéquation de la décision technique prise, avec le plan d'action - Prise de recul sur la démarche et les résultats

Descriptif de l'épreuve
Cette épreuve ponctuelle terminale orale individuelle repose sur une(des) situation(s) de conseil vécue(s) par le candidat, en lien avec un processus de changement technique.

Le candidat produit une fiche à partir de situations professionnelles vécues durant sa formation de niveau 5 (stages, apprentissage ou expériences d'accompagnement vécues au cours de la formation), au sein desquelles il a exercé une action. Ces situations impliquent un processus de changement technique.
Ce processus n'est pas piloté par le candidat mais il y participe en qualité d'acteur impliqué à certains moments. Il est piloté par un(des) animateur(s) de projet et peut impliquer une ou plusieurs structure(s). Les structures éligibles sont toutes celles qui sont en accord avec le référentiel d'activités.

Tout changement qui amène à la modification du système pour en faire un système performant et résilient, quel que soit l'état d'avancement du projet, est recevable dans cette épreuve. La visée du changement est en accord avec les principes de l'agroécologie et intègre un (des) enjeu(x) sociétal(aux).

Fiche
La fiche de 2 pages maximum A4, support de cette épreuve, donne à voir des éléments qui viennent éclairer la prise de décision :

- la problématique qui sous-tend l'accompagnement technique ciblé ;
- le processus de changement technique impliqué ;
- les éléments clés de la méthodologie d'accompagnement ;
- les étapes clés et la formalisation de la prise de décision de l'accompagné ou du groupe accompagné, dans le contexte du plan d'action ;
- les traces de la participation du candidat au processus de changement.

La fiche nominative est remise en 2 exemplaires par le candidat aux évaluateurs 10 minutes avant son évaluation.

Tout candidat qui ne fournit pas les fiches aux évaluateurs ne peut prétendre présenter l'E8. Il sera considéré comme absent- non évaluable. Le candidat et le jury complètent le procès-verbal de constat d'absence de document (annexe 7).

Oral
L'oral, d'une durée de 30 minutes comprend respectivement :

- 10 minutes de présentation par le candidat, durant lesquelles il s'attache à montrer les liens entre la formulation de « conseils », les choix réalisés par le pilote et le processus d'accompagnement du changement technique en jeu. Le candidat présente également sa participation au processus de changement.
- 20 minutes d'entretien avec le jury durant lesquelles le candidat est amené à préciser et/ou à approfondir des éléments présentés lors du premier temps de son exposé.

Seule la fiche du candidat, en impression papier en format A4 peut être utilisée en qualité de support de communication pour l'épreuve E8.

Evaluateurs
L'évaluation est réalisée par 2 évaluateurs :

- un enseignant de sciences et techniques agronomiques/productions végétales de la spécialité,
- un enseignant de Sciences et techniques des équipements/ agroéquipements de la spécialité ou de Biologie-écologie ou Mathématiques ou Technologie de l'informatique et du multimédia de la spécialité

Grille d'évaluation : Annexe 2

2.3 : Épreuves sous forme d'ECCF

Épreuve E4 : Conduite de productions au sein d'un système de culture

Cette épreuve valide les capacités du bloc de compétences 4 : « Conduire des productions au sein d'un système de culture ».

ECCF	Capacités évaluées	Critères d'évaluation
ECCF 4.1	C4.1 Proposer un itinéraire technique prévisionnel	- Adéquation de la proposition à la situation - Choix des techniques et des combinaisons de techniques
ECCF 4.2	C4.2 Adapter la conduite d'une culture	- Validité du diagnostic d'état - Pertinence de la prise de décision - Identification des points de vigilance et des leviers d'action
ECCF 4.3	C4.3 Mettre en œuvre des interventions culturales	- Choix des modalités de mise en œuvre des opérations culturales - Qualité de la réalisation des opérations culturales - Prévision des conséquences des opérations culturales
ECCF 4.4	C4.4 Évaluer *a posteriori* un itinéraire technique	- Choix d'indicateurs de réussite et de performance - Mise en œuvre de l'évaluation - Qualité de l'interprétation des résultats

4 ECCF réparties dans 2 à 4 situations d'évaluation, dont au moins une pratique sur le terrain, permettent d'évaluer le niveau de maîtrise des capacités du bloc de compétences 4. Ces situations d'évaluation doivent témoigner d'une démarche agroécologique.

Les diagnostics d'état sont obligatoirement mobilisés dans au moins une des situations d'évaluation de l'épreuve 4.

Le(s) système(s) de culture concerné(s) compte(nt) *a minima* deux cultures.

Les suivis et enregistrements réalisés durant la formation peuvent être mobilisés dans une ou plusieurs des situations d'évaluations.

Une ou plusieurs capacités du bloc de compétences 4 éventuellement associée(s) à une ou plusieurs capacités d'autres blocs peuvent être évaluées dans une même situation d'évaluation.

Evaluateurs

Un enseignant de sciences et techniques agronomiques/productions végétales participe à l'évaluation d'au moins trois capacités du bloc 4.

Un enseignant de sciences économiques sociales et de gestion – gestion d'entreprise participe à l'évaluation des capacités C4.1. et/ou C4.4.

Un enseignant de biologie-écologie participe à l'évaluation d'au moins une des capacités du bloc 4.

Un enseignant de sciences et techniques des équipements/agroéquipements participe à l'évaluation d'au moins une capacité du bloc 4.

Un enseignant de technologies de l'informatique et du multimédia participe à l'évaluation d'au moins une capacité du bloc 4.

Grille d'évaluation
La grille d'évaluation de chacune des capacités évaluée est construite en déclinant en indicateurs les critères du référentiel d'évaluation.

Épreuve E5 : « Conduite d'expérimentations »

Cette épreuve valide les capacités du bloc de compétences 5 : « Conduire des expérimentations ».

ECCF	Capacités évaluées	Critères d'évaluation
ECCF 5.1	C5.1 Conduire une expérimentation factorielle	- Mise en œuvre d'un protocole expérimental - Traitement des données en vue de leur exploitation - Analyse réflexive portant sur le protocole et les résultats obtenus
ECCF 5.2	C5.2 Suivre une expérimentation système	- Justification de la sélection du prototype-candidat retenu - Analyse réflexive portant sur le protocole et les résultats obtenus

2 ECCF réparties dans 1 ou 2 situations d'évaluation, dont au moins un oral, permettent d'évaluer le niveau de maîtrise des deux capacités du bloc de compétences 5. Le traitement et une interprétation de données outillant la prise de décision sont mobilisés dans l'évaluation d'une au moins des deux capacités du bloc de compétences 5. La maîtrise des représentations graphiques est attendue.
Une situation vécue en formation (pluridisciplinarité, visite…) peut être support de l'évaluation de l'une ou des deux capacités du bloc de compétences 5.
Une ou les deux capacités du bloc de compétences 5 éventuellement associée(s) à une ou plusieurs capacités d'autres blocs peuvent être évaluées dans une même situation d'évaluation.

Evaluateurs
Un enseignant de sciences et techniques agronomiques/productions végétales et un enseignant de mathématiques participent à l'évaluation des capacités du bloc de compétences 5.

Grille d'évaluation :
La grille d'évaluation de chacune des capacités évaluée est construite en déclinant en indicateurs les critères du référentiel d'évaluation.

Épreuve E6 : Organisation de l'activité de production

Cette épreuve valide les capacités du bloc de compétences 6 : « Organiser l'activité de production ».

ECCF	Capacités évaluées	Critères d'évaluation
ECCF 6.1	C6.1 Organiser la combinaison des facteurs de production	- Choix des stratégies d'intervention - Coordination du travail
ECCF 6.2	C6.2 Optimiser la politique d'achat et de vente	- Pilotage de la stratégie d'approvisionnement - Mise en œuvre de la première mise en marché de produits agricoles
ECCF 6.3	C6.3 Assurer le suivi de la qualité de l'activité de production	- Appropriation du cadre réglementaire et du cadre lié aux démarches volontaires dans l'entreprise - Mise en œuvre de pratiques répondant aux exigences de qualité

3 ECCF réparties dans 2 à 3 situations d'évaluation, s'appuyant sur une/des étude(s) de cas et dont au moins une suivant une modalité écrite doivent permettre d'évaluer le niveau de maîtrise des capacités du bloc de compétences 6.

L'évaluation de la capacité C6.1 « Organiser la combinaison des facteurs de production » est réalisée suivant la modalité écrit ou oral individuel. Cette évaluation a pour support une ou des situation(s) professionnelle(s) de conduite d'un système de production de biens ou de services en lien avec la fiche descriptive d'activités (FDA), permettant d'analyser la combinaison des facteurs de production, la coordination du travail et la mise en œuvre de la traçabilité.

L'évaluation est réalisée par un enseignant de sciences économiques sociales et de gestion-gestion d'entreprise et un enseignant de STE/agroéquipements ou de sciences et techniques agronomiques/productions végétales.

L'évaluation de la capacité C6.2 « Optimiser la politique d'achat et de vente » est réalisée suivant la modalité écrit ou oral individuel s'appuyant sur un cas concret réel ou élaboré pour les besoins de l'évaluation. La mobilisation et la manipulation d'outils mathématiques et informatiques à des fins de prise de décision sont attendues dans l'évaluation de la capacité C6.2.
L'évaluation est réalisée par un enseignant de sciences économiques sociales et de gestion- gestion d'entreprise et éventuellement un enseignant de Sciences et techniques des équipements ou de STA/Productions végétales.

L'évaluation de la capacité C6.3 « Assurer le suivi de la qualité de l'activité de production » est réalisée suivant la modalité écrit ou oral individuel s'appuyant sur un cas concret réel ou élaboré pour les besoins de l'évaluation.
L'évaluation est réalisée par un enseignant de sciences économiques sociales et de gestion- gestion d'entreprise et un enseignant de sciences et techniques agronomiques/productions végétales.

Grilles d'évaluation :
La grille d'évaluation de chacune des capacités évaluée est construite en déclinant en indicateurs les critères du référentiel d'évaluation.

2.4 : Epreuves terminales spécifiques pour les candidats présentant les évaluations hors CCF

Épreuve E4 : Conduite de productions au sein d'un système de culture

Cette épreuve valide les capacités du bloc de compétences 4 : « Conduire des productions au sein d'un système de culture ».

Capacités évaluées	Critères d'évaluation
C4.1 Proposer un itinéraire technique prévisionnel	- Adéquation de la proposition à la situation - Choix des techniques et des combinaisons de techniques
C4.2 Adapter la conduite d'une culture	- Validité du diagnostic d'état - Pertinence de la prise de décision - Identification des points de vigilance et des leviers d'action
C4.3 Mettre en œuvre des interventions culturales	- Choix des modalités de mise en œuvre des opérations culturales - Qualité de la réalisation des opérations culturales - Prévision des conséquences des opérations culturales
C4.4 Évaluer *a posteriori* un itinéraire technique	- Choix d'indicateurs de réussite et de performance - Mise en œuvre de l'évaluation - Qualité de l'interprétation des résultats

Cette épreuve prend la forme d'une évaluation ponctuelle terminale orale individuelle sans temps de préparation. Elle s'appuie sur 3 fiches synthétiques de 2 pages maximum de format A4 produites par le candidat.
Deux fiches présentent l'itinéraire technique de deux cultures d'un même système de culture dans leur contexte. La troisième fiche présente le contexte de ce système de culture (territoire, entreprise, système de culture, enjeux…).

Le système de culture concerné compte *a minima* deux cultures.

Le candidat a vécu tout ou partie des itinéraires techniques présentés.

Les trois fiches nominatives sont remises en 2 exemplaires par le candidat aux évaluateurs 10 minutes avant son évaluation.

Tout candidat qui ne fournit pas les trois fiches aux évaluateurs ne peut prétendre présenter l'épreuve E4. Il sera considéré comme absent non-évaluable. Le candidat et le jury complètent le procès-verbal de constat d'absence de document (annexe 7).
L'oral, d'une durée de 40 minutes sans temps de préparation comprend respectivement :

- 10 minutes de présentation par le candidat de l'itinéraire technique d'une des deux cultures. Le candidat insiste notamment sur les déterminants, sur la cohérence de l'itinéraire technique, sur les adaptations dans la conduite de la culture et sur l'évaluation de cet itinéraire. La dimension technico-économique de l'itinéraire technique est nécessairement prise en compte.
- 30 minutes d'entretien avec les évaluateurs durant lesquelles le candidat est amené à préciser et/ou à approfondir des éléments présentés et à explorer, en lien avec les capacités du bloc de compétences 4, l'autre culture du système de culture.

Seules les fiches du candidat, en impression papier, sont autorisées en qualité de support de communication.

Evaluateurs
L'évaluation est réalisée par 2 évaluateurs :
- un enseignant de sciences et techniques agronomiques/productions végétales de la spécialité,
- un enseignant de biologie-écologie de la spécialité

Grille d'évaluation : Annexe 3

Épreuve E5 : « Conduite d'expérimentations »

Cette épreuve valide les capacités du bloc de compétences 5 : « Conduire des expérimentations ».

Capacités évaluées	Critères d'évaluation
C5.1 Conduire une expérimentation factorielle	- Mise en œuvre d'un protocole expérimental - Traitement des données en vue de leur exploitation - Analyse réflexive portant sur le protocole et les résultats obtenus
C5.2 Suivre une expérimentation système	- Justification de la sélection du prototype-candidat retenu - Analyse réflexive portant sur le protocole et les résultats obtenus

Cette épreuve prend la forme d'une évaluation ponctuelle terminale orale individuelle sans temps de préparation. Elle s'appuie sur une fiche synthétique de 2 pages maximum de format A4 produite par le candidat. Cette fiche présente une expérimentation factorielle réalisée avec un traitement et une interprétation de données outillant une prise de décision. La maîtrise de la représentation graphique est attendue.

La fiche nominative est remise en 2 exemplaires par le candidat aux évaluateurs 5 minutes avant son évaluation.

Tout candidat qui ne fournit pas de fiches aux évaluateurs ne peut prétendre présenter l'épreuve E5. Il sera considéré comme absent non-évaluable. Le candidat et le jury complètent le procès-verbal de constat d'absence de document (annexe 7).

L'oral, d'une durée de 30 minutes sans temps de préparation comprend respectivement :
- 10 minutes de présentation de l'expérimentation par le candidat,
- 20 minutes d'entretien avec les évaluateurs durant lesquelles le candidat est amené à préciser et/ou à approfondir des éléments présentés durant le premier temps de l'oral et à montrer sa maîtrise de la capacité C5.2 « Suivre une expérimentation système ».

Seule la fiche du candidat, en impression papier, est autorisée en qualité de support de communication.

Evaluateurs
L'évaluation est réalisée par 2 évaluateurs :
- un enseignant de sciences et techniques agronomiques/productions végétales de la spécialité,
- un enseignant de mathématiques de la spécialité.

Grille d'évaluation : Annexe 4

Épreuve E6 : Organisation de l'activité de production

Capacités évaluées	Critères d'évaluation
C6.1 Organiser la combinaison des facteurs de production	- Choix des stratégies d'intervention - Coordination du travail
C6.2 Optimiser la politique d'achat et de vente	-Pilotage de la stratégie d'approvisionnement -Mise en œuvre de la première mise en marché de produits agricoles
C6.3 Assurer le suivi de la qualité de l'activité de production	- Appropriation du cadre réglementaire et du cadre lié aux démarches volontaires dans l'entreprise - Mise en œuvre de pratiques répondant aux exigences de qualité

Cette épreuve valide les capacités du bloc de compétences 6 : « Organiser l'activité de production ».

Cette épreuve prend la forme d'une évaluation ponctuelle terminale orale individuelle sans temps de préparation. Elle s'appuie sur 4 fiches de 2 pages maximum de format A4, produites par le candidat à partir de son vécu professionnel :

- Une fiche de présentation des éléments de contexte en lien avec les trois autres fiches
- Une fiche d'analyse de l'organisation de la combinaison des facteurs de production dans son contexte
- Une fiche d'analyse de l'optimisation de la politique d'achats et de ventes dans son contexte
- Une fiche d'analyse du suivi de la qualité de la production dans son contexte

Les structures éligibles sont celles relevant de la fiche descriptive d'activités (FDA) du BTSA « Agronomie et cultures durables ».

Le candidat a vécu tout ou partie des éléments présentés.

Les 4 fiches nominatives sont remises en 2 exemplaires par le candidat au jury 10 minutes avant son évaluation.

Tout candidat qui ne fournit pas les 4 fiches aux évaluateurs ne peut prétendre présenter l'épreuve E6. Il sera considéré comme absent non évaluable. Le candidat et le jury complètent le procès-Verbal de constat d'absence de document (annexe 7).

L'oral, d'une durée de 30 minutes sans temps de préparation comprend respectivement :

- 10 minutes de présentation par le candidat de l'ensemble des fiches. Le candidat insiste notamment sur les déterminants et sur la cohérence des choix réalisés ;
- 20 minutes d'entretien avec les évaluateurs durant lesquelles le candidat est amené à préciser et/ou à approfondir des éléments présentés durant le premier temps de l'oral et à montrer sa maîtrise des trois capacités certifiées par l'épreuve E6.

Seules les fiches du candidat, en impression papier, sont autorisées en qualité de support de communication.

Evaluateurs

L'évaluation est réalisée par 2 évaluateurs :

- un enseignant de sciences économiques sociales et de gestion-gestion d'entreprise de la spécialité,
- un enseignant de sciences et techniques agronomiques/productions végétales de la spécialité ou de Sciences et Techniques des Equipements/agroéquipements de la spécialité.

Grille d'évaluation : Annexe 5

Partie 3 – Indications de cadrage pour les BTSA selon une organisation semestrialisée

Rappel : Dans le cadre du dispositif semestrialisé, à chaque unité d'enseignement (UE) correspond une situation d'évaluation (SE) qui permet de valider une ou plusieurs capacités d'un même bloc ou de blocs différents.

La grille d'évaluation de chaque situation d'évaluation comporte autant de parties que de capacités évaluées. Chacune des parties de la grille est notée sur 20 et est construite en déclinant en indicateurs les critères du référentiel d'évaluation.

Épreuve E4 : « Conduite de productions au sein d'un système de culture »

Cette épreuve valide les capacités du bloc de compétences 4 : « Conduire des productions au sein d'un système de culture ».

ECCF	Capacités évaluées	Critères d'évaluation
ECCF 4.1	C4.1 Proposer un itinéraire technique prévisionnel	- Adéquation de la proposition à la situation - Choix des techniques et des combinaisons de techniques
ECCF 4.2	C4.2 Adapter la conduite d'une culture	- Validité du diagnostic d'état - Pertinence de la prise de décision - Identification des points de vigilance et des leviers d'action
ECCF 4.3	C4.3 Mettre en œuvre des interventions culturales	- Choix des modalités de mise en œuvre des opérations culturales - Qualité de la réalisation des opérations culturales - Prévision des conséquences des opérations culturales
ECCF 4.4	C4.4 Évaluer *a posteriori* un itinéraire technique	- Choix d'indicateurs de réussite et de performance - Mise en œuvre de l'évaluation - Qualité de l'interprétation des résultats

4 ECCF dont au moins une pratique sur le terrain permettent d'évaluer le niveau de maîtrise des capacités du bloc de compétences 4. La(les) situation(s) d'évaluation doiv(en)t témoigner d'une démarche agroécologique.

Les diagnostics d'état sont obligatoirement mobilisés dans au moins une(des) situation(s) d'évaluation de l'épreuve E4.

Le(s) système(s) de culture concerné(s) compte(nt) *a minima* deux cultures.
Les suivis et enregistrements réalisés durant la formation peuvent être mobilisés dans une ou plusieurs des situations d'évaluations.

Evaluateurs
Un enseignant de sciences et techniques agronomiques/productions végétales participe à l'évaluation d'au moins trois capacités du bloc 4.
Un enseignant de sciences économiques sociales et de gestion- gestion d'entreprise participe à l'évaluation des capacités C4.1 et/ou C4.4.
Un enseignant de biologie-écologie participe à l'évaluation d'au moins une des capacités du bloc 4.
Un enseignant de sciences et techniques des équipements/agroéquipements participe à l'évaluation d'au moins une capacité du bloc 4.
Un enseignant de technologies de l'informatique et du multimédia participe à l'évaluation d'au moins une capacité du bloc 4.

Épreuve E5 : « Conduite d'expérimentations »

Cette épreuve valide les capacités du bloc de compétences 5 : « Conduire des expérimentations ».

ECCF	Capacités évaluées	Critères d'évaluation
ECCF 5.1	C5.1 Conduire une expérimentation factorielle	- Mise en œuvre d'un protocole expérimental - Traitement des données en vue de leur exploitation - - Analyse réflexive portant sur le protocole et les résultats obtenus
ECCF 5.2	C5.2 Suivre une expérimentation système	- Justification de la sélection du prototype - candidat retenu - Analyse réflexive portant sur le protocole et les résultats obtenus

2 ECCF permettent d'évaluer le niveau de maîtrise des deux capacités du bloc de compétences 5. Le traitement et une interprétation de données outillant la prise de décision sont mobilisés dans l'évaluation d'une au moins des deux capacités du bloc de compétences 5. La maîtrise des représentations graphiques est attendue.
Une situation vécue en formation (pluridisciplinarité, visite…) peut être support de l'évaluation de l'une ou des deux capacités du bloc de compétences 5.

Evaluateurs
Un enseignant de sciences et techniques agronomiques/productions végétales et un enseignant de mathématiques participent à l'évaluation des capacités du bloc de compétences

Épreuve E6 : Organisation de l'activité de production

Cette épreuve valide les capacités du bloc de compétences 6 : « Organiser l'activité de production ».

ECCF	Capacités évaluées	Critères d'évaluation
ECCF 6.1	C6.1 Organiser la combinaison des facteurs de production	- Choix des stratégies d'intervention - Coordination du travail
ECCF 6.2	C6.2 Optimiser la politique d'achat et de vente	- Pilotage de la stratégie d'approvisionnement - Mise en œuvre de la première mise en marché de produits agricoles
ECCF 6.3	C6.3 Assurer le suivi de la qualité de l'activité de production	- Appropriation du cadre réglementaire et du cadre lié aux démarches volontaires dans l'entreprise - Mise en œuvre de pratiques répondant aux exigences de qualité

3 ECCF s'appuyant sur une(des) étude(s) de cas et dont au moins une suivant une modalité écrite permettent d'évaluer le niveau de maîtrise des capacités du bloc de compétences 6.

L'évaluation de la capacité C6.1 « Organiser la combinaison des facteurs de production » est réalisée suivant la modalité écrit ou oral individuel. Cette évaluation a pour support une ou des situation(s) professionnelle(s) de conduite d'un système de production de biens ou de services en lien avec la fiche descriptive d'activités (FDA), permettant d'analyser la combinaison des facteurs de production, la coordination du travail et la mise en œuvre de la traçabilité.

L'évaluation est réalisée par deux évaluateurs :

- un enseignant de sciences économiques sociales et de gestion- gestion d'entreprise,
- un enseignant de Sciences et techniques des équipements/agroéquipements ou de sciences et techniques agronomiques/productions végétales

L'évaluation de la capacité C6.2 « Optimiser la politique d'achat et de vente » est réalisée suivant la modalité écrit ou oral individuel s'appuyant sur un cas concret réel ou élaboré pour les besoins de l'évaluation. La mobilisation et la manipulation d'outils mathématiques et informatiques à des fins de prise de décision sont attendues dans l'évaluation de la capacité C6.2.
L'évaluation est réalisée par un enseignant de sciences économiques sociales et de gestion- gestion d'entreprise et éventuellement un enseignant de Sciences et techniques des équipements ou de STA/Productions végétales.

L'évaluation de la capacité C6.3 « Assurer le suivi de la qualité de l'activité de production » est réalisée suivant la modalité écrit ou oral individuel s'appuyant sur un cas concret réel ou élaboré pour les besoins de l'évaluation.
L'évaluation est réalisée par deux évaluateurs :

- un enseignant de sciences économiques sociales et de gestion- gestion d'entreprise
- un enseignant de sciences et techniques agronomiques/productions végétales.

Épreuve E7 : « Conception de systèmes de culture multiperformants »

Cette épreuve valide les capacités du bloc de compétences 7 : « Concevoir un système de culture multiperformant ».

ECCF	Capacités évaluées	Critères d'évaluation
ECCF 7.1	C7.1 Évaluer un système de culture	- Caractérisation du système évalué - Identification des points de vigilance et leviers d'action potentiels
ECCF 7.2	C7.2 Proposer un système de culture adapté au contexte	- Cohérence et fiabilité de la proposition - Identification des points de vigilance et leviers d'action attachés au système proposé

Evaluations certificatives en cours de formation (ECCF) dans une ou deux situation(s) d'évaluation définie(s) par l'équipe pédagogique.

Evaluateurs
L'évaluation de chacune des capacités du bloc de compétences 7 est réalisée par un enseignant de sciences et techniques agronomiques/productions végétales et un enseignant de sciences économiques sociales et de gestion - gestion d'entreprise.

Épreuve E8 : « Accompagnement du changement technique »

Cette épreuve valide les capacités du bloc de compétences 8 : « Accompagner le changement technique ».

ECCF	Capacités évaluées	Critères d'évaluation
ECCF 8.1	C8.1 Transcrire un plan d'action en faveur du changement technique	- Formulation de la problématique technique accompagnée - Mise en évidence de la méthodologie retenue
ECCF 8.2	C8.2 Eclairer une prise de décision dans le cadre d'un plan d'action	- Adéquation de la décision technique prise, avec le plan d'action - Prise de recul sur la démarche et les résultats

Evaluations certificatives en cours de formation (ECCF) dans une ou deux situation(s) d'évaluation définie(s) par l'équipe pédagogique.
La (les) situation(s) d'évaluation permettant d'évaluer les capacités du bloc de compétences 8 implique(nt) un processus d'accompagnement du changement technique. La visée du changement est en accord avec les principes de l'agroécologie et intègre un(des) enjeu(x) sociétal(aux).
Le candidat est acteur du processus d'accompagnement du changement technique support de la (des) situation(s) d'évaluation. A ce titre, il doit montrer et valoriser la trace de sa participation lors de l'évaluation.

Evaluateur(s)
L'évaluation de chacune des capacités du bloc de compétences 8 est réalisée *a minima* par un enseignant de sciences et techniques agronomiques/productions végétales.

Annexe 1 : Grille d'évaluation de l'épreuve ponctuelle terminale E7 – Candidats en CCF et HCCF

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Brevet de technicien supérieur agricole « Agronomie et cultures durables »

Examen : **BTSA** **Session :** **Centre :**	**Nom et prénom du candidat :**	**Épreuve : E7** **Date :** **N° PEV :**

CAPACITE CERTIFIEE	CRITÈRES	INDICATEURS[1]	- -	-	+	+ +	NOTE	APPRÉCIATIONS
C7.1. Évaluer un système de culture	Caractérisation du système évalué	Mise en évidence des logiques d'acteurs Identification des éléments du contexte Mise en évidence des traits saillants du système					**/10**	
	Identification des points de vigilance et leviers d'action potentiels	Qualité et exhaustivité de l'évaluation (Sélection d'indicateurs pertinents au regard de la finalité de l'évaluation) Prise en compte des différents piliers de la durabilité Interprétation de l'évaluation Bien-fondé des marges de progrès en termes de résultat et de performance (chaines causales, prise en compte du contexte externe et interne de l'entreprise…) Mobilisation de ressources, de démarches scientifiques et techniques et de références technico-économiques					**/10**	
		Appréciation C7.1 : **TOTAL**					**/20**	

C7.2. Proposer un système de culture adapté au contexte	Cohérence et fiabilité de la proposition	Mise en évidence des caractéristiques du système de culture proposé Adéquation de la proposition aux enjeux et au contexte Cohérence du nouveau système au regard des enjeux, objectifs et des différents piliers de la durabilité et des enjeux Mise en évidence de la plus-value apportée par la proposition par rapport au système de culture initial					**/10**	
	Identification des points de vigilance et leviers d'action attachés au système proposé	Prise en compte du contexte dans différentes dimensions Identification des limites de validité du système, de sa robustesse (résilience), de ses fragilités, de sa conditionnalité Prise en compte de différentes échéances temporelles Réflexivité, prise de recul					**/10**	
						Appréciation C7.2 : TOTAL	**/20**	
						Total Sur 40 = C7.1 + C7.2	**/40**	
						Note Finale sur 20 = (C7.1 + C7.2)/2	**/20**	
Appréciation générale :							**Signature(s) des évaluateurs**	

1- Les critères sont précisés par des indicateurs : c'est ce qui doit être regardé pour évaluer le degré de maîtrise du critère. Comme leur nom l'indique, ils sont indicatifs et éventuellement non exhaustifs. A ce titre, ils sont mobilisés au regard de la situation effective d'évaluation.

Annexe 2 : Grille d'évaluation de l'épreuve ponctuelle terminale E8 – Candidats en CCF et HCCF

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Brevet de technicien supérieur agricole « Agronomie et cultures durables »

Examen : **BTSA** **Session :** **Centre :**	**Nom et prénom du candidat :**	**Épreuve : E8** **Date :** **N° PEV :**

CAPACITE CERTIFIEE	CRITÈRES	INDICATEURS[1]	--	-	+	++	NOTE	APPRÉCIATIONS
C8.1 Transcrire un plan d'action en faveur du changement technique	Formulation de la problématique technique accompagnée	Mise en évidence du contexte et de l'origine du questionnement justifiant le changement technique Mise en évidence des questions techniques soulevées Identification des acteurs impliqués Identification des politiques impliquées Adéquation de la visée du changement avec les principes de l'agroécologie					**/10**	
	Mise en évidence de la méthodologie retenue	Caractérisation de la méthodologie mise en œuvre (étapes, organisation, résultats attendus…) Repérage des actions et de leur enchaînement Mise en évidence de la temporalité et des indicateurs de réussite de la mise en œuvre du plan d'action Mise en évidence de la gouvernance du projet					**/10**	
	Appréciation C8.1:					**TOTAL**	**/20**	
C8.2 Eclairer une prise de décision dans le cadre	Adéquation de la décision technique prise, avec le plan d'action	Identification des décisions prises par le(les) accompagné(s) Mise en perspective des données au regard des questions posées Caractérisation de la situation « d'étape » ou « d'arrivée » et du public cible Mise en évidence de la contribution concrète du candidat					**/10**	

		dans le processus de changement Justification de la réponse opérationnelle par rapport à la feuille de route co-construite dans le cadre du plan d'action Intégration et anticipation des obstacles						
d'un plan d'action	Prise de recul sur la démarche et les résultats	Sélection et traitement de l'information Acceptabilité et pertinence des propositions au regard de la situation Prise en compte, dans une vision large, des déterminants à la prise de décision Analyse des écarts entre l'attendu et l'obtenu Identification des freins et leviers au changement Identification des indicateurs permettant l'évaluation de la décision technique dans un contexte de transition agroécologique Identification des bénéfices et des risques à différentes échéances de la décision prise Mise en évidence des nouvelles questions soulevées					**/10**	
	Appréciation C8.2 :					**TOTAL**	**/20**	
						Total Sur 40 = C8.1 + C8.2	**/40**	
						Note Finale sur 20 = (C8.1 + C8.2)/2	**/20**	
Appréciation générale :							**Signature(s) des évaluateurs**	

1 Les critères sont précisés par des indicateurs : c'est ce qui doit être regardé pour évaluer le degré de maîtrise du critère. Comme leur nom l'indique, ils sont indicatifs et éventuellement non exhaustifs. A ce titre, ils sont mobilisés au regard de la situation effective d'évaluation

Annexe 3 : Grille d'évaluation de l'épreuve ponctuelle terminale E4 – Candidats HCCF

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Brevet de technicien supérieur agricole « Agronomie et cultures durables »

Examen : **BTSA** **Session :** **Centre :**	**Nom et prénom du candidat :**	**Épreuve : E4** **Date :** **N° PEV :**

CAPACITE CERTIFIEE	CRITÈRES	INDICATEURS[1]	--	-	+	++	NOTE	APPRÉCIATIONS
C4.1 Proposer un itinéraire technique prévisionnel	Adéquation de la proposition à la situation	Mise en évidence des éléments saillants de contexte : -de l'entreprise -de la parcelle et de son environnement -externes à l'entreprise Justification de la proposition retenue					**/10**	
	Choix des techniques et des combinaisons de techniques proposées	Mobilisation de références technico-économiques Justification des techniques et combinaisons de techniques choisies Explicitation des interactions sur un temps dépassant celui de l'itinéraire (effets précédents, suivants)					**/10**	
	Appréciation C4.1 : TOTAL						**/20**	
C4.2 Adapter la conduite d'une culture	Validité du diagnostic d'état	Sélection des informations Traitement de l'information Caractérisation des états du milieu Hypothèses et postulats posés Mise en évidence des principaux éléments de diagnostic					**/6**	
	Pertinence de la prise de décision	Justification de la décision Prise en compte des préoccupations en lien avec l'agroécologie					**/7**	
	Identification des points de vigilance et des leviers d'action	Justification des points de vigilance Mise en évidence des conditions de réussite					**/7**	
	Appréciation C4.2 : TOTAL						**/20**	

C4.3 Mettre en œuvre des interventions culturales	Choix des modalités de mise en œuvre des opérations culturales	Justification des opérations à réaliser dans le cadre du cycle végétatif Adaptation des modalités de réalisation des opérations à la situation Prise en compte de l'agroécologie Choix des matériels intervenant sur les opérations techniques					**/6**	
	Qualité de la réalisation des opérations culturales	Réalisation des tâches à partir de l'utilisation de matériels ou outils de la préparation au remisage Identification des critères de réussite des opérations réalisées ou à réaliser					**/7**	
	Prévision des conséquences des opérations culturales	Identification des opérations futures et de leur chronologie à partir de l'analyse du travail réalisé Identification des observations à réaliser pour juger de la qualité et de la pertinence à moyen et long terme, des opérations					**/7**	
	Appréciation C4.3 :						**/20**	
						TOTAL		
C4.4 Évaluer *a posteriori* un itinéraire technique	Choix d'indicateurs de réussite et de performance	Sélection des indicateurs Diversité des indicateurs Justification des indicateurs retenus					**/7**	
	Mise en œuvre de l'évaluation	Adaptation des outils et démarches mis en œuvre Justification des outils et démarches retenus					**/6**	
	Qualité de l'interprétation des résultats	Présentation des résultats Analyse des écarts entre résultats attendus et résultats obtenus Identification de marges de progrès possibles					**/7**	
	Appréciation C4.4 :						**/20**	
						TOTAL		
	Total Sur 80 = C4.1 + C4.2 + C4.3 + C4.4						**/80**	
	Note Finale sur 20 = (C4.1 + C4.2 + C4.3 + C4.4)/4						**/20**	

Appréciation générale :	**Signature(s) des évaluateurs**

1- Les critères sont précisés par des indicateurs : c'est ce qui doit être regardé pour évaluer le degré de maîtrise du critère. Comme leur nom l'indique, ils sont indicatifs et éventuellement non exhaustifs. A ce titre, ils sont mobilisés au regard de la situation effective d'évaluation

Annexe 4 : Grille d'évaluation de l'épreuve ponctuelle terminale E5 – Candidats HCCF

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Brevet de technicien supérieur agricole ''Agronomie et cultures durables''

Examen : **BTSA** **Session :** **Centre :**	**Nom et prénom du candidat :**	**Épreuve : E5** **Date :** **N° PEV :**

CAPACITE CERTIFIEE	CRITÈRES	INDICATEURS[1]	--	-	+	++	NOTE	APPRÉCIATIONS
C5.1 Conduire une expérimentation factorielle	Mise en œuvre d'un protocole expérimental	Justification des objectifs de l'expérimentation Fiabilité des recherches biblio. Identification du/des facteur(s) étudié(s) et des facteurs contrôlés Justification des modalités testées Justification du dispositif expérimental retenu Recueil de données Justification des modalités de recueil de données					/7	
	Traitement des données en vue de leur exploitation	Justification du choix des variables à traiter Justification du traitement statistique Interprétation statistique des résultats Mise en évidence du domaine de validité des résultats, fiabilité des résultats					/7	
	Analyse réflexive portant sur le protocole et les résultats obtenus	Interprétation technique des résultats Identification des points de vigilance Proposition d'améliorations du protocole Mise en évidence des nouvelles questions soulevées					/6	
	Appréciation C5.1 :					**TOTAL**	/20	

C5.2 Suivre une expérimentation système	Justification de la sélection du système prototype-candidat retenu	Mise en évidence des questions auxquelles l'expérimentation est censée répondre Explicitation des règles de décision Fiabilité des recherches (bibliographie, dires d'experts, savoirs d'expérience…) Mise en perspective des recherches et du contexte Justification de l'intérêt des prototypes (place des enquêtes)					**/10**	
	Analyse réflexive portant sur le protocole et les résultats obtenus	Analyse des écarts entre les résultats attendus et les résultats obtenus (évaluation de l'atteinte des objectifs) Proposition d'améliorations du protocole Identification des questions restant posées à l'issue de l'expérimentation Identification des questions émergentes					**/10**	
	Appréciation C5.2 :					**TOTAL**	**/20**	
						Total Sur 40 = C5.1 + C5.2	**/80**	
						Note Finale sur 20 = (C5.1 + C5.2)/2	**/20**	
Appréciation générale :							**Signature(s) des évaluateurs**	

1- Les critères sont précisés par des indicateurs : c'est ce qui doit être regardé pour évaluer le degré de maîtrise du critère. Comme leur nom l'indique, ils sont indicatifs et éventuellement non exhaustifs. A ce titre, ils sont mobilisés au regard de la situation effective d'évaluation

Annexe 5 : Grille d'évaluation de l'épreuve ponctuelle terminale E6 – Candidats HCCF

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Brevet de technicien supérieur agricole ''Agronomie et cultures durables''

Examen : **BTSA** **Session :** **Centre :**	**Nom et prénom du candidat :**	**Épreuve : E6** **Date :** **N° PEV :**

CAPACITE CERTIFIEE	CRITÈRES	INDICATEURS[1]	--	-	+	++	NOTE	APPRÉCIATIONS
C6.1. Organiser la combinaison des facteurs de production	Choix des stratégies d'intervention	Ordonnancement des tâches à effectuer, dans le temps et l'espace Utilisation d'outils de planification Détermination des postes de travail Identification des besoins humains, de matériels et d'approvisionnements Prise en compte de la réglementation du travail et de la sécurité au travail Prise en compte de critères économiques (coût) Mobilisation d'outils de gestion Hiérarchisation des critères de choix de combinaison des facteurs de prod° Prise en compte des objectifs du pilote Prise en compte des risques de toute nature Pertinence de la proposition d'intervention proposée Identification des points forts/faibles de la combinaison proposée Repérage de solutions alternatives mobilisables en cas d'imprévus					**/10**	
	Coordination du travail	Qualité des consignes données Prise en compte de l'ergonomie au travail Repérage des aptitudes professionnelles personnelles au sein de l'équipe Prise en compte des interactions entre les membres de l'équipe Mise en place d'ajustements des postes de travail, de gestes Mise en place de remédiation Mise en œuvre de techniques d'animation d'équipe adaptées Identification d'amélioration possible de l'organisation du travail Prise en compte des aspects liés à l'hygiène et à la sécurité					**/10**	
	Appréciation C6.1 :					**TOTAL**	**/20**	
C6.2. Optimiser la politique d'achat et	Pilotage de la stratégie d'approvisionn	Evaluation des besoins d'intrants Planification des achats et des stocks Prise en compte des conditions techniques et réglementaires de stockage					**/10**	

de vente	ement	Prise en compte des incidences économiques et financières du stockage Mobilisation d'outils informatiques et mathématiques visant l'optimisation de la gestion du stockage							
	Mise en œuvre de la première mise en marché de produits agricoles	Connaissance des modalités de 1ère mise en marché des produits agricoles Détermination des critères de choix de la modalité de la 1ère mise en marché Prise en compte des modes d'intervention des pouvoirs publics en matière de produits agricoles Prise en compte des conditions techniques et réglementaires du stockage de produits agricoles Prise en compte des incidences économiques et financières du stockage						**/10**	
	Appréciation C6.2 :						**TOTAL**	**/20**	
C6.3. Assurer le suivi de la qualité de l'activité de production	Appropriation du cadre réglementaire et du cadre lié aux démarches volontaires dans l'entreprise	Identification des démarches mises en place Caractérisation des démarches mises en place Conditions d'application et de reconnaissance des démarches identifiées (enregistrements, traçabilité, …)						**/10**	
	Mise en œuvre de pratiques répondant aux exigences de qualité	Vérification de la conformité des démarches mises en place, des produits Participation au processus de certification entreprise, certification produit Mobilisation d'outils informatiques visant à assurer la traçabilité Identification des informations à recueillir Organisation de l'information consignée Identification des conséquences des démarches sur le processus de production et sur le fonctionnement de l'entreprise						**/10**	
	Appréciation C6.3 :						**TOTAL**	**/20**	
	Total Sur 60 = C6.1 + C6.2 + C6.3							**/60**	
	Note Finale sur 20 = (C6.1 + C6.2 + C6.3)/3							**/20**	

Appréciation générale :	**Signature(s) des évaluateurs**

1- Les critères sont précisés par des indicateurs : c'est ce qui doit être regardé pour évaluer le degré de maîtrise du critère. Comme leur nom l'indique, ils sont indicatifs et éventuellement non exhaustifs. A ce titre, ils sont mobilisés au regard de la situation effective d'évaluation

Annexe 6 : Trame de grille d’évaluation ECCF

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Date :	**Nom et prénom du candidat :**	**ECCF :**

Capacité	**Critères** A reporter depuis le référentiel d’évaluation	**Indicateurs**[1]	**- -**	**-**	**+**	**+ +**	**Barème**[2]	**APPRÉCIATIONS**
A reporter depuis le référentiel de compétences	Les critères d’évaluation font partie du référentiel d’évaluation et à ce titre sont **règlementaires**. Ce sont les repères auxquels l’évaluateur se réfère pour apprécier l’atteinte de la capacité et sur lesquels va porter l'appréciation. Ils sont en lien étroit avec la capacité évaluée, qualitatifs, généraux et en nombre limité, exprimés avec un substantif.	A spécifier par les évaluateurs. C’est ce qui doit être regardé pour évaluer le degré de maîtrise du critère. Les indicateurs doivent être observables ou mesurables, concrets et liés au contexte de la situation d'évaluation. Comme leur nom l'indique, ils sont indicatifs et éventuellement non exhaustifs.					/	
							/	
							/	
							/	
		TOTAL					**/20**	

[1] Les critères sont précisés par des indicateurs : c'est ce qui doit être regardé pour évaluer le degré de maîtrise du critère. Comme leur nom l'indique, ils sont indicatifs et éventuellement non exhaustifs. A ce titre, ils sont mobilisés au regard de la situation effective d’évaluation

2 Points attribués à la capacité ou aux critères mais jamais aux indicateurs

2

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Annexe 7 : Procès-verbal de constat d'absence de fiche(s)

Brevet de Technicien Supérieur Agricole
Agronomie et cultures durables

Procès-Verbal de constat d'absence de fiche(s)
Epreuves E4, E5, E6 et E8

Dans le centre d'examen de (dénomination et département)

Le poste d'évaluation n° de l'épreuve :

Constate que le candidat (prénom, nom, date de naissance)

☐ S'est présenté le jour de sa convocation à l'épreuve E8 « **Accompagnement du changement technique** » sans la fiche requise. (*)

☐ S'est présenté le jour de sa convocation à l'épreuve E4 HCCF « **Conduite de productions au sein d'un système de culture** » avec ____ fiche(s) au lieu des trois fiches requises ou ____ fiche(s) identiques sur les trois fiches (*)

☐ S'est présenté le jour de sa convocation à l'épreuve E5 HCCF **« Conduite d'expérimentations »** sans la fiche synthétique requise. (*)

☐ S'est présenté le jour de sa convocation à l'épreuve E6 HCCF **« Organisation de l'activité de production »** avec ____ fiche(s) au lieu des quatre fiches requises ou ____ fiche(s) identiques sur les quatre fiches. (*)

Le candidat ne respectant pas les conditions réglementaires fixées dans l'arrêté du 30 juin 2022 portant création du brevet de technicien supérieur agricole, spécialité « Agronomie et cultures durables », il ne peut pas présenter l'épreuve d'examen en question.

Fait à Le

Le candidat
Nom, prénom, signature

Le chef de centre
Nom, prénom, signature

☐ Cochez cette case si le candidat refuse de signer le procès-verbal

Ce document est :
- renseigné par les membres de jury,
- signé par le candidat et le chef de centre,
- annexé au procès-verbal de déroulement du centre,

Le chef de centre transmet sans délai une copie de ce PV à la région organisatrice de l'examen par mail. Le chef de centre saisit un A (absence) sur Indexa2-Term en lieu et place de la note attendue.

(*) cocher la case correspondant à l'épreuve concernée.